

Affaire 01-070524

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02 avril 2024

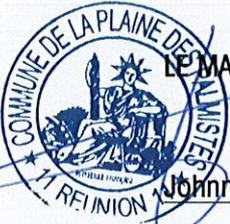
NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 30 avril 2024 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **19**

Absents : 07

Procurations : 03

Total des votes : 22

Secrétaire de séance : Emilie NALEM



LE MAIRE,
Johnny PAYET

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU SEPT MAI
2024

L'an deux mille vingt-quatre le **SEPT MAI** à **DIX-HUIT HEURES** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1ère adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2ème adjoint – Joan DORO 4ème adjoint – Gina DALLEAU 5ème adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6ème adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7ème adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Jean-Claude DAMOUR – Elisabeth BAGNY conseillère municipale

Affaire 01-070524

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02 avril 2024

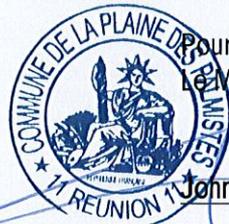
Entendu l'exposé du maire, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 02 avril 2024.

Le procès-verbal est joint en annexe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 abstentions** (Sophie ARZAL, Yannick BOYER et Sylvie LÉGER)

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02 avril 2024,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Jonny PAYET



**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE
DU MARDI 02 AVRIL 2024**

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1ère adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2ème adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe – Joan DORO 4ème adjoint – Gina DALLEAU 5ème adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6ème adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7ème adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal - Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

PROCURATION(S) : Sabrina HOARAU conseillère municipale à Gina DALLEAU – Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Marie-Héliette THIBURCE – Jean-Yves VACHER conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Le nombre de présents est de **19** à l'ouverture de la séance du Conseil municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 18h00

Le Maire prend connaissance des procurations déposées en séance.

Puis le Maire propose de nommer **Mme Emilie NALEM** en qualité de secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum est constaté.

L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

RUBRIQUES
Affaire 01-020424 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 février 2024
Affaire 02-020424 Fiscalité Directe Locale – Vote des taux des impôts directs 2024
Affaire 03-020424 Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus pour l'année 2023
Affaire 04-020424 Budget Principal – Approbation du Budget Primitif 2024
Affaire 05-020424 Budget Annexe des Pompes Funèbres – Approbation du Budget Primitif 2024
Affaire 06-020424 Budget Annexe du lotissement de la Petite Plaine– Approbation du Budget Primitif 2024
Affaire 07-020424 Subventions aux associations non Conventionnées et aux établissements publics administratifs -Attribution pour l'exercice 2024
Affaire 08-020424 Subventions aux associations Conventionnées (plus de 23 000.00€) / Attribution pour l'exercice 2024
Affaire 09-020424 Régime d'aide en faveur des déplacements des sportifs des associations de la commune de La Plaine des Palmistes pour les compétitions nationales et internationales
Affaire 10-020424 Régularisation foncière / Acquisition de la parcelle cadastrée AD 518 en partie, voirie de l'impasse des Verveines
Affaire 11-020424 Régularisation foncière / Acquisition de la parcelle cadastrée AH 554, voirie de la ruelle Cascade Biberon
Affaire 12-020424 Mutation foncière – Cession de la parcelle communale cadastrée AI 899 / Vente au profit de la société ABRIMMO
Affaire 13-020424 Création d'une servitude de passage et de réseaux au profit des parcelles AI 986 et AI 899 en partie
Affaire 14-020424 Conditions d'entretien et d'exploitation de la RN3 Validation du projet de convention bipartite Région-Commune
Affaire 15-020424 Convention de portage foncier n° 06 23 08 pour l'acquisition des parcelles AE 248-251-419-619 sises ligne 1000 et rue des Francicéas et appartenant aux Consorts TURPIN
Affaire 16-020424 Prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction - Attribution
Affaire 17-020424 Tableau des emplois et des effectifs – Mise à jour
Questions Diverses

Ce procès-verbal retranscrit littéralement les interventions.

--ooOoo--

Préambule :

M. le Maire : Pour information, l'affaire n° 12 et l'affaire n° 13 doivent être retirées puisqu'on avait demandé à cette société, pour l'achat de terrain, plus de précisions sur la destination finale de ce terrain. Et ce n'est pas arrivé à temps. On leur avait demandé, avant le 31 mars, les croquis, tout ce qu'ils allaient faire et comment ils allaient procéder sur cet achat. On n'a pas eu les documents nécessaires. Donc, on va retirer ces affaires, si vous le voulez bien, mes chers collègues.

M. Frédéric AZOR : Est-ce qu'on pose les questions diverses ?

M. le Maire : On peut prendre note. Qui commence ?

M. Frédéric AZOR : La dernière fois, j'avais déjà posé la question. Comment a été attribuée la prime aux agents, en fin d'année ? Ensuite, deuxième point, concernant les interventions dans les conseils de classe. Serait-il possible de limiter les interventions sur les affaires de la gestion de la commune ? Parce que la dernière fois, il y a eu des interventions, par exemple, celle de M. DAMOUR, il y a des éléments, à l'intérieur, qui ne concernait pas la commune, la gestion de la commune. Donc, est-ce qu'il serait possible, pour vous, de limiter les interventions à ce qui concerne les affaires de la commune ? Tout simplement. Ensuite, l'affaire 16, sur la prime de responsabilité. J'aurais aimé savoir le salaire de base et à combien s'élève l'indemnité. L'affaire 13 a été enlevée. L'affaire 15 n'a pas été chiffrée. Sur l'affaire 13 aussi, cela n'a pas été chiffré. Donc, cela nous aiderait à prendre des décisions, sur ces affaires-là. Ensuite, un petit point sur la SPL Estival, pour savoir où est-ce qu'on en est, si on a le temps, éventuellement. Et peut-on avoir une synthèse des voyages hors département, les missions de chacun et l'apport pour la commune ?

M. le Maire : Et quoi ?

M. Frédéric AZOR : L'apport pour la commune. C'est quoi le plus, pour nous ? Qu'est-ce qu'on a pu récupérer de positif, dans tout cela ? Ensuite, il y a eu un moment où M. Steven BAMBA est intervenu, par rapport aux questions que j'ai posées. Je voulais savoir la position de chacun, dans les différents débats. Je n'ai pas forcément apprécié son intervention, à ce moment-là. J'aurais aimé faire un point aux questions diverses.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Je ne sais pas si Mme ARZAL sera présente, ce soir. J'aurais aimé poser une question concernant la demande de convention et de soutien du Département, au dispositif Territoire Zéro Chômeur puisque, je crois savoir, qu'elle est la présidente déléguée, sur ce volet insertion et jeunesse.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Quelques points qui demandent des éclaircissements. Sur le site « Kan La Plaine Lé Gadiamb », des parents d'élèves se sont plaints de la suppression du goûter, pour les enfants. D'habitude, vos services s'empressent de répondre. Et là, rien. Qu'en est-il, exactement ? D'autant plus que vous venez de lancer un avis de marché à procédure adaptée, concernant l'exploitation du restaurant scolaire. Ajoutons à cela, le contrôle d'hygiène, jeudi dernier, où cela ne s'est pas très bien passé, selon ce qu'on me dit. Deuxième point, faut-il une autorisation spéciale, ou, une autorisation de la mairie, pour fouler la piste d'athlétisme ? Si oui, à qui faut-il s'adresser ? Troisième point. Quand le terrain de foot sera-t-il mis à la disposition des footballeurs ? J'apprends qu'il y a quelques problèmes avec, je dirais, le tapis vert, où l'herbe ne pousse pas comme il le faut, où il y aurait eu un choix qui n'est, peut-être pas, le bon choix. Donc, je trouve que là, il y a, quand même, pas mal d'erreurs, qui méritent quelques éclaircissements, pour l'ensemble des élus. Merci.

M. le Maire : Très bien. J'espère qu'on aura le quorum, pour les questions diverses.

--ooOoo--

Affaire 01-020424

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 février 2024

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 février 2024,

- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l' élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 02-020424

Fiscalité Directe Locale – Vote des taux des impôts directs 2024

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, et **3 abstentions** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT ; Joëlle DELATRE et Jean-Yves VACHER),

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VOTE** pour l'année 2024 le maintien des taux de fiscalité votés en 2023, soit les taux suivants des contributions directes locales :
 - **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires = 16,86 %**
 - **Taxe foncière sur les propriétés bâties = 47,16 %**
 - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 40,30 %**
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence l' élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 03-020424

Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus pour l'année 2023

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** de ces informations.

--ooOoo--

Affaire 04-020424

Budget Principal – Approbation du Budget Primitif 2024

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Concernant ce BP (Budget Principal), Mme l'adjointe vient de préciser qu'il était consistant, à hauteur de 41 millions et plus. Je reviens toujours sur des points que vous connaissez. Les points les plus importants, qui intéressent les élus, et ceux qui nous écoutent derrière. Concernant le fonctionnement, le gros morceau porte sur les dépenses pour le personnel. Tout le monde a bien compris cela. Sur les 13,6 millions de fonctionnement, il y a 7,8 millions qui vont au personnel. Mais, il y a un jeu d'écriture, je dirais même, un tour de passe-passe que je ne comprends pas. Pour 2023, on était à 66 % du fonctionnement, 66 % du fonctionnement sont allés au personnel. Aux OB (Orientations Budgétaires) 2024, c'est-à-dire, il n'y a, même pas deux mois, on est monté à 72 %. Et là, miracle, au BP (Budget Principal) 2024, on redescend à 61 %, alors que vous avez rajouté 300 000 €, pour le personnel. Donc, j'aimerais avoir quelques éclaircissements, de la part, certainement, du DGS. Au chapitre 66, les charges financières liées aux emprunts, nous sommes déjà au mois d'avril, et vous n'avez remboursé que 1,6 millions sur les 8,6 millions prévus. Le delta est, quand même, important. Serez-vous à jour de ces remboursements, au mois de décembre 2024 ? Dans les recettes de fonctionnement, dans les produits des services et des domaines, vous annoncez 100 000 € de recettes, en mélangeant les redevances restauration scolaire à celles des droits d'entrée à la piscine municipale. Ce mélange me dérange. Je trouve qu'il n'y a pas lieu d'être. Nous y voyons une manière, là, de masquer quelques chiffres qui sont peu crédibles. Nous aurions aimé une ligne pour la piscine, une ligne pour la médiathèque, par exemple. Au niveau des investissements, 28 millions, un petit peu plus, dans les opérations prévues pour 2024, on y voit un patchwork intrigant. Unité de transformation, 446 250 €. Vous comptez transformer quoi, cette année, avec cette somme mirobolante ? L'église, 40 000 €, pour deux, 80 000 €, annoncé aux OB. Le tour de l'église coule comme un panier percé. Il faudra, sous peu, ouvrir son parapluie pendant l'office. Concernant le centre technique municipal, vous rajoutez 390 000 €. Je pense que ce CTM (centre technique municipal) est

en train de manger votre budget de manière outrancière. Pour moi, c'est un gouffre financier. Ce CTM n'est pas prêt, semble-t-il, d'ouvrir aux agents du service technique, alors que le DGS nous dit, à plusieurs reprises, pendant les Conseils de l'année dernière, « c'est fait, le mois prochain », « c'est fait, dans deux mois ». Et on est là, déjà en 2024, au mois d'avril, on ne voit rien venir. Donc, à quoi correspond cette somme, qui n'est, quand même, pas modeste ? À quoi correspond, encore, ce rajout de 390 000 € pour faire fonctionner le CTM ? La réhabilitation du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), vous annoncez 343 960 €, il y a quelque chose qui me gêne, à moins que j'aie mal lu, alors que le tableau de chantier annonce 602 526. Je ne l'ai pas inventé. J'ai regardé, encore, à deux reprises. On vient de passer devant, à l'instant. Or, ce chantier, ce n'est pour 8 mois, donc, pas pour cette année. Alors, comment pouvez-vous mettre, dans vos projets, seulement cette somme de 343 960 ? Pour tous vos emprunts, emprunts prêt relais montent, cette année, à 9 millions 400. Vous comptez sur l'État, normal, sur le FEDER, normal, sur le PF2, normal, sur la Région, normal. Ce sont nos sources de financement. Mais, moi, je pense que vous faites fonctionner les neurones de votre service finance à tarif forcé. Je ne sais pas s'il tiendra le coup parce que de nouveaux emprunts, après les emprunts de l'année précédente, il a de quoi avoir le tournis. C'étaient les quelques points sur lesquels je voulais attirer votre attention, et avoir quelques éclaircissements, si possible.

M. Frédéric AZOR : J'avais déjà fait la remarque la dernière fois. Je voulais juste savoir, sur le service technique, est-ce qu'on a terminé sur les dépenses, pour récupérer le local après ? Ou, quels travaux il reste à faire ? Pour le stade Adrien ROBERT, c'est quoi la suite ? Est-ce qu'il y a encore des difficultés ? Qu'est-ce que vous avez décidé, pour corriger les erreurs ?

M. le Maire : Je vais prendre la parole juste avant de laisser le directeur répondre à certaines questions, s'il y a la possibilité. Je dirais deux choses. Le CCAS doit faire un petit contrôle, le service peut me renseigner là-dessus. Je dirai une chose pour le CTM. M. SAINT-LAMBERT, vous étiez aux affaires de 2008 à 2014, et pour ma connaissance et sûrement la connaissance de pas mal d'élus, même du public qui est présent, le centre technique actuel était dans le même état, depuis votre arrivée, et même, celle d'avant, dans le vieux bâtiment de l'usine à thé, où je n'ai vu personne bouger, pendant votre mandature, pour essayer d'améliorer le travail des agents. Ils sont restés, comme d'habitude, pendant six ans, dans un fourre-tout. Un truc qui coulait, il n'y avait pas d'hygiène, rien du tout. Ensuite, l'autre mandature qui a vu ces dégâts, qui ont été accélérés pendant cette période où vous étiez aux affaires, a voulu faire un nouveau CTM. Malheureusement, il n'a pas pu avancer sur ce dossier, je ne sais pas pourquoi. À notre arrivée, vu l'importance qu'il y avait de mettre nos agents en sécurité, dans de bonnes conditions de travail, on a repris ce dossier avec beaucoup, beaucoup, beaucoup de difficultés, et cela jusqu'aujourd'hui. On a voté des budgets supplémentaires. On a essayé de trouver des solutions puisque cela fait plus de sept ans, je crois, que ce bâtiment est commencé. Entre-temps, vous avez bien vu, il y avait le Covid, la guerre, les prix ont augmenté, les dossiers n'étaient plus sur un bon montant. Donc, c'est tout à fait normal qu'on continue de travailler et d'investir pour nos agents. Si on faisait de la politique politicienne, on aurait abandonné ce chantier, et on aurait dit « cela est de la faute de l'autre mandature ». On aurait fait mal parler les personnes qui, à un certain moment, ont essayé d'avancer et d'améliorer notre commune. Mais non, ici, on ne fait pas de politique politicienne. Ici, on travaille. On fait avancer les dossiers en retard, on fait avancer les chantiers en retard, avec beaucoup de difficultés puisque nous, on a démarré des chantiers, et quand vous parlez d'investissements ou de votes de budget ou de votes pour des crédits, je dis bien, très souvent, voire même tout le temps, ce sont des prêts relais. On a démarré sur le crayon. On a tout fini. Tous nos chantiers sont finis. Je dis une parenthèse. On est en difficulté d'essayer d'avancer sur des anciens chantiers qui n'ont pas vu le jour, et on essaie de réajuster pour arriver à un super résultat. Cela va se faire même avec les problématiques qu'on a eues ; même avec les augmentations qu'on a eues. Mais, quand on démarre, nous, cette collectivité, tous les trucs qu'on a mis en œuvre, démarré sur un coup de crayon, tous ont été finis à l'heure, dans les temps. Aujourd'hui, si on reprogramme 8 millions de crédits pour d'autres chantiers, vous allez bien comprendre que les banques vont nous accompagner parce qu'il y a une bonne gestion. Il y a une très bonne gestion. C'est comme la famille, si vous gérez mal, vous n'avez pas de crédit. Si vous gérez bien, vous avez un crédit. On verra si, sur cette deuxième partie de mandature, on arrive à boucler, peut-être, les 30 % de notre programme. Cela mérite, quand même, quelques félicitations, de reprendre la suite et ne pas faire de politique politicienne sur des chantiers qui ont été décidés par l'autre mandature, et achever par celle-là. Merci mes chers collègues, justement, de nous accompagner sur ces décisions très importantes, et très difficiles à prendre. Mais, on avance. C'était pour le CTM. Pour le CCAS, mes directeurs peuvent m'expliquer ? Moi, je n'ai pas fait attention. On n'a pas trop le temps de vérifier toutes les virgules.

M. Cédric LEBON : Il y a un problème de réseau.

M. le Maire : Sinon, on donnera la réponse après. Mais bon, cela m'étonne, un petit peu, du montant. On va vérifier. Je ne suis pas un magicien, ni une colombe pour aller vérifier ce que vous avez vu. Je pense que les services pourront donner une explication à cette affaire.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Le responsable du service technique peut, certainement, confirmer. Ces chiffres, je ne les invente pas. C'est sur le tableau.

M. Jean-Yves FAUSTIN : C'est décidé. Ce sont des montants qui sont crédités, pour cette année. Le chantier dure huit mois. Vous l'avez dit vous-même, le chantier dure huit mois. Il y a une partie sur 2023. La deuxième partie, sur 2024. Et puis, il y a des financements de nos partenaires, également, qui accompagnent les travaux.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : M. FAUSTIN, le chantier vient de commencer, pour huit mois. Cela veut dire qu'il doit fermer cette année. Vous annoncez, dans votre dossier, réhabilitation du CCAS, pour 2024, 343 000. Or, sur le panneau, en bas, je n'ai quand même pas rêvé, c'est écrit « livraison dans huit mois », donc, cette année. Le chantier coûte 602 536.53, je ne peux pas être plus précis.

M. le Maire : Très bien. M. le directeur va nous répondre sur cette petite erreur.

M. Cédric LEBON : Désolé, le temps que le réseau veuille bien fonctionner. Donc, le montant de 343 960, c'est le reste à charge parce qu'on a une partie, forcément, financée.

M. Jean-Yves FAUSTIN : C'est ce que je viens de dire.

M. Cédric LEBON : Le temps que cela mouline, j'aurai le taux exact financé. Mais, le temps que cela mouline.

M. le Maire : C'est la part communale ?

M. Cédric LEBON : C'est la part communale parce qu'on est financé sur ce projet. Oui. On est dans la section investissement, donc, forcément, il y a la recette qui va en face. Là, on est sur la dépense et la recette sera une bonne partie sur le financement. Mais, il y a toujours un reste à réaliser pour la commune.

M. le Maire : Merci beaucoup. On parlait aussi du stade. C'était la question de M. AZOR. M. AZOR, j'ai noté « stade », mais, je n'ai pas noté exactement votre question. Vous pouvez répéter ? Merci.

M. Frédéric AZOR : Non. Pour le service technique, est-ce que ce sont les dernières dépenses ? Après, on récupère le bâtiment ? C'est cela ? On n'a que les travaux pour finir ? En fait, c'était cela ma question.

M. le Maire : Logiquement, cela devrait être les dernières dépenses puisqu'on est, vraiment, sur la dernière ligne droite. M. le directeur peut me répondre sur ce sujet ?

M. Cédric LEBON : Pour le CTM, pour rassurer tout le monde, l'aménagement a commencé. Les services ont commencé à migrer au niveau du CTM. Il y a beaucoup de choses à déménager, mais, c'est en cours. Pour les 390 000 €, c'est ce qui reste à payer sur la tranche 2024. Donc, ce ne sont pas des nouvelles dépenses, M. AZOR. C'est juste le reste à payer. Comme le chantier a été livré et réceptionné fin mars, je n'ai plus la date exacte, excusez-moi, c'est le reste à réaliser qui impacte, du coup, le budget 2024. Mais, ce ne sont pas des dépenses supplémentaires. Ce n'est pas un avenant.

M. le Maire : On va, quand même, très vite, inaugurer ce beau bâtiment.

M. Cédric LEBON : Oui, M. le maire. On est en train d'aménager. C'est, surtout, le gros du matériel, le stock qui va d'abord migrer, avec un contrôle avant déménagement et un contrôle à l'arrivée. Donc, cela va prendre du temps parce qu'on a beaucoup de petites pièces, et, beaucoup de petit matériel à déplacer.

M. le Maire : En règle générale, on invite tout le monde aux inaugurations et aux poses de pierres. Pendant les inaugurations, on voit rarement les opposants. Mais, c'est un peu normal.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : M. le maire, on a été invité quand ?

M. le Maire : Normalement, vous devriez être invités.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : J'aimerais recevoir une invitation. On n'a jamais reçu.

M. le Maire : On invite la population.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Vous invitez la population. Nous, on n'est pas la population.

M. le Maire : Vous faites partie de la population.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Vous aussi. Soit vous vous adressez aux élus, soit à la population.

M. le Maire : En règle générale, on s'adresse à la population.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Voilà, donc les élus n'ont jamais reçu d'invitation. Il ne faut pas raconter des histoires.

M. le Maire : La prochaine fois, je personnalisera les invitations. J'aime bien que les opposants aussi, qui ont voté contre, assistent aux inaugurations et aux poses de pierres. M. le directeur, vous avez quelque chose à rajouter ?

M. Steven BAMBA : Merci, M. le maire de me donner la parole. Bonsoir à toutes et à tous. Avant tout, j'espère que vous avez passé d'excellentes fêtes de pâques. Peut-être un peu de pédagogie, avant de répondre aux questions, et, en essayant de froisser personne. Préparer un budget, c'est un acte de prévision, c'est prévoir les recettes et les dépenses, pour l'ensemble de l'année. Donc, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Dans ce travail-là, il peut y avoir un temps où, malheureusement, on ne maîtrise pas toutes les données. J'en parlais avec M. le maire, avant cette réunion. On a reçu, seulement aujourd'hui, la confirmation du montant définitif des dotations de l'État. On ne recevra que, dans le courant du mois de septembre/octobre, la confirmation du montant définitif de la taxe carburant, de l'octroi de mer également. Aujourd'hui, il faut préparer un budget, on est dans l'estimation, dans la prévision, dans une certaine raisonabilité, si je peux employer ce mot. Et faire en sorte qu'on arrive à vous proposer quelque chose qui n'est pas rejeté, en tout cas, qui ne fait pas l'objet de remarques de la préfecture. La plupart des points, qui ont été soulevés lors des interventions, ont déjà été traités, je crois. Donc, je ne vais pas revenir sur chacun d'eux. Concernant le personnel, il me semble que c'est une erreur de ma part, certainement. Le taux qui apparaît, aujourd'hui, est le bon taux parce que le montant a été revu, il me semble. Mais, cela a été recalculé, et c'est bien le bon taux. Certainement, c'était une erreur dans le rapport de ces orientations budgétaires. Néanmoins, le montant des dépenses n'a pas trop changé, il me semble. Sur les charges financières, effectivement, cela reste une charge qui est importante. Néanmoins, les moyens sont mis en œuvre pour rembourser les différents emprunts. À l'heure du bouclage du rapport, 1 million 6 avait déjà été remboursé au Crédit Agricole. Cette semaine, on percevra 1 179 000 €, il me semble, pour solder l'investissement de la médiathèque. Ce qui permettra de rembourser, en grande partie, la Caisse d'Épargne, qui a avancé les fonds. Également, ce mois-ci, on va encaisser 3 178 000 €, il me semble, du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée) au titre des investissements qui ont été réalisés, l'an dernier. L'intégralité va être consacrée au remboursement du prêt de la Banque Postale, qui a préfinancé les travaux de réalisation du stade. Ensuite, l'autre partie sera remboursée par le biais d'une cession de créances, qui ne nécessite aucune intervention de notre part. Dès le début, une cession a été signée entre la Région, l'AFD (Agence Française de Développement) et la commune, pour que les subventions soient reversées directement à l'Agence Française de Développement. C'est ce qui se passe, quasiment automatiquement, tous les mois. Cela permet de réduire la charge des intérêts. Je partage votre point de vue. La charge des intérêts est importante. Mais, ce n'est pas dû à une mauvaise gestion. C'est plutôt dû à une augmentation des taux qui restent durables. L'idée pour la commune, c'est de faire en sorte de se désendetter le plus possible, avant le 30 juin prochain. Concernant une dernière remarque que vous aviez faite, M. SAINT-LAMBERT, sur le plan comptable, je comprends votre remarque concernant la distinction entre les recettes de la restauration scolaire et celles de la piscine. Néanmoins, sur le plan comptable M57, c'est le même article qui doit être utilisé. Donc, malheureusement, on ne peut pas dédoubler. Comme vous le savez, c'est très normé ces matières-là. J'espère avoir été assez clair et n'avoir froissé personne.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, et **4 contres** (Frédéric AZOR, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean-Yves VACHER),

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VOTE** les crédits budgétaires inscrits au budget primitif du budget principal, au chapitre, pour l'année 2024,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 05-020424

Budget Annexe des Pompes Funèbres – Approbation du Budget Primitif 2024

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, et **4 contres** (Frédéric AZOR, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean-Yves VACHER),

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VOTE** le projet du budget annexe des Pompes Funèbres 2024 présenté ci-dessus au niveau du chapitre,
- **AUTORISE** le maire ou en son absence l' élu délégué à signer tous les documents y afférents.

--ooOoo--

Affaire 06-020424

Budget Annexe du lotissement de la Petite Plaine– Approbation du Budget Primitif 2024

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, et **3 abstentions** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean-Yves VACHER),

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VOTE** le projet du budget annexe du Lotissement de la Petite Plaine 2024 présenté ci-dessus par chapitre,
- **AUTORISE** le maire, ou en son absence l' élu délégué, à signer tous les documents y afférents

--ooOoo--

Affaire 07-020424

Subventions aux associations non Conventionnées et aux établissements publics administratifs -Attribution pour l'exercice 2024

Observations :

Mme Joëlle DELATRE : Est-ce qu'on pourrait connaître les objectifs de l'association « le Bus Bleu », l'association « Team Moto », « Zetwal Dann Tan » ? Les objectifs et puis, il y a un projet éducatif derrière. Est-ce que ces associations ont des projets éducatifs liés au projet territorial de la commune, s'il vous plaît ? Les associations sont des richesses. On se réjouit. Mais, on aimerait, quand même, avoir un petit peu plus d'explications. Merci.

M. Jean-Claude DAMOUR : Sur deux associations, je ne vais pas vous donner plus de détails que cela puisque « le Bus Bleu » n'a pas reçu de subventions, et « Zetwal Dann Tan » pareil. Ils n'ont pas leur siège social à La Plaine. Pour « le Bus Bleu », c'est une affaire qui est, un peu, délicate à expliquer, je ne pourrais pas le faire. Je vais vous donner, quand même, un petit détail. Il est seul, pour « le Bus Bleu ». Ces adhérents se retrouvent dans le monde entier. Donc, on n'a pas financé une association qui n'a pas d'adhérents à La Plaine. Comme je vous le dis, sur « le Bus Bleu », on nous a demandé de ne pas communiquer, actuellement. Je ne peux pas vous raconter ce qu'il fait et ce qu'il doit faire, pour l'instant.

M. le Maire : Les trois nouvelles associations ne sont pas subventionnées, aujourd'hui ?

M. Jean-Claude DAMOUR : Je dirais oui, pour la moto. Sauf qu'ils n'ont pas un an d'existence. Cela a été nouvellement créé parce qu'il y a un jeune prodige de La Plaine, qui a un super niveau en pilotage de moto. Il va aller faire des compétitions au niveau national et international. Ses parents, n'ayant pas d'aide, et avec certaines personnes ont créé une association pour pouvoir, demain, mener des actions sur la sécurité routière et le pilotage, à La Plaine.

Mme Joëlle DELATRE : Pas d'autres informations ?

M. Jean-Claude DAMOUR : Pas d'autres informations, Mme DELATRE.

Mme Joëlle DELATRE : On ne peut que se réjouir. Mais, je trouve que cela reste trop vague.

M. Jean-Claude DAMOUR : Je vous comprends, Mme.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés, Sabine IGOUFFE, Joan DORO, Alain RIVIÈRE et Mickaël PAYET ne prenant pas part au vote,

- **INVITE** les membres du conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect dans cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **APPROUVE** la liste des bénéficiaires de subventions à verser aux établissements publics et aux associations,
- **APPROUVE** l'imputation de ces dépenses au chapitre 65,
- **AUTORISE** le maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 08-020424

Subventions aux associations Conventionnées (plus de 23 000.00€) / Attribution pour l'exercice 2024

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **APPROUVE** la liste des bénéficiaires de subventions à verser aux associations,
- **APPROUVE** l'imputation de ces dépenses au chapitre 65,
- **AUTORISE** le maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 09-020424

Régime d'aide en faveur des déplacements des sportifs des associations de la commune de La Plaine des Palmistes pour les compétitions nationales et internationales

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** l'enveloppe de 15 000 euros pour l'aide au déplacement pour cette année 2024,
- **VALIDE** l'attribution d'une subvention de 1 000 euros au titre du déplacement organisé par l'association TEAM PROGRESSION MOTO,
- **AUTORISE** le maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 10-020424

Régularisation foncière / Acquisition de la parcelle cadastrée AD 518 en partie, voirie de l'impasse des Verveines

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **INVITE** les membres du conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** l'acquisition de l'empiètement de la parcelle AD 518 (p) d'une surface de 17 m² aux conditions précitées et précisées, les frais notariaux restant à la charge de la Commune,
- **CHARGE** le notaire de la commune, Maître Locate, à Saint-Denis de la rédaction de l'acte de vente,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 11-020424

Régularisation foncière / Acquisition de la parcelle cadastrée AH 554, voirie de la ruelle Cascade Biberon

Observations :

M. Jean-Yves FAUSTIN : Juste une petite remarque sur ces deux affaires. On se rend compte, comme à l'accoutumé, qu'on a des dossiers de régularisation, datant des mandatures précédentes. Ce qui prouve, encore une fois, qu'il n'y a pas que la municipalité actuelle qui commet quelques petites erreurs. Nous, au moins, on a le courage de régulariser et de mettre aux normes, lorsqu'on le constate. Malheureusement, cela n'a pas été le cas par le passé, M. le maire.

M. le Maire : Merci pour votre remarque, M. FAUSTIN.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **INVITE** les membres du conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** l'acquisition de la parcelle référencée AH 554 au prix de 3 500 euros,
- **CHARGE** le notaire de la commune, Maître Locate, à Saint-Denis de la rédaction de l'acte de vente,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 12-020424

Mutation foncière – Cession de la parcelle communale cadastrée AI 899 / Vente au profit de la société ABRIMMO

Observations : Affaire retirée à l'unanimité.

--ooOoo--

Affaire 13-020424

Création d'une servitude de passage et de réseaux au profit des parcelles AI 986 et AI 899 en partie

Observations : Affaire retirée à l'unanimité.

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : J'ai une petite question. Un éclaircissement, c'est tout. Ce n'est pas compliqué. C'est la convention entre la Région et la commune, pour l'entretien de la nationale ?

M. le Maire : Oui.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : La nationale, cela part d'où ? Quel tronçon de la nationale ?

M. le Maire : Je ne sais pas. Vous étiez maire, vous devriez le savoir.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Non. On entretient à partir d'où ?

M. le Maire : Cela n'a pas changé depuis que vous étiez maire. Normalement, vous devriez le savoir.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Oui. Mais, je vous pose une question, ce n'est pas une colle. Deuxième chose. Qu'est-ce que la commune fait déjà, pour l'entretien de cette nationale ? Combien cela coûte ? Parce qu'on signe une convention. La commune mettra des sous, et la Région, certainement. Mais, on n'a pas de fil conducteur, de fil financier. Donc, à mon avis, il manque quelque chose. Qu'est-ce que la commune aura à faire, en plus ? Parce que j'ai lu le chapitre, c'est, quand même, relativement conséquent. Et combien cela coûtera ? Est-ce que cela entre dans le cadre de cette convention ?

M. le Maire : Très bien. Mais, cela m'étonne que vous ne le sachiez pas. M. le directeur, si vous pouvez éclaircir, un petit peu, M. SAINT-LAMBERT.

M. Cédric LEBON : Pour la partie convention, cela prend en compte la zone agglomération. Hors agglomération, c'est la DRR (Direction Régional des Routes) qui prend en charge. Donc, cette convention va cadrer toutes les interventions, dans le cadre de l'agglomération. Sortie de cette zone, c'est la DRR. Pour les interventions, elle ne change pas. Moi, je suis là depuis 2018 et même avant. La convention n'a pas eu de modification. La Région s'arrête, vraiment, sur la bande roulante marquage routier vertical, horizontal, policier et panneaux, dans les grandes lignes, je ne rentre pas dans les détails. La commune, hormis les tampons AEP et eaux usées, on en n'a pas sur La Plaine-des-Palmistes, mais, AEP, c'est la Ciresat qui prend en charge tout ce qui dit tampons regard AEP. Pour les télécoms, cela dépendra de l'opérateur, et de la convention entre l'opérateur et le concessionnaire, donc, la Région. Tout ce qui dit bordure de trottoir bordant la RN3, cela est à la charge de la Région. Dès qu'on a quitté les bordures de trottoirs, on arrive vraiment sur la partie piétonne, c'est la collectivité qui prend le relais. La partie trottoir, dalot, sous-trottoir, pas sous-chaussée, je précise, élagage éventuel, sachant qu'on a un bon partenariat avec la DRR qui, jusqu'à maintenant, prend en charge les élagages et les sécurisations au niveau des arbres, sur la RN3. Normalement, c'est à la commune de le faire. Mais, dans un bon partenariat, c'est la DRR, pour des raisons de sécurité, qui encadre et qui réalise ce genre de prestations. Pour les montants, pour l'instant, on est bien vu au niveau de la Région parce qu'on a eu une grosse phase « remise à niveau » de la RN3, qui va continuer. Ils vont continuer leur opération. Donc, pour l'instant, il n'y a pas de grosses dépenses qui sont afférentes. On a demandé à la Région des estimations des années précédentes. Mais, eux, cela rentre vraiment dans un cadre général. Donc, les chiffres n'ont pas pu être communiqués à temps, pour le présent rapport. Mais, cela se cantonne, vraiment, aux dépenses liées à l'élagage simple, et, à la réfection de trottoirs, pour la collectivité. Donc, on ne doit pas dépasser les 20 000 €, sur l'année. Sauf, grosses opérations.

M. le Maire : Mais, c'est ce que je disais. Cela n'a pas changé depuis 20 ans.

M. Cédric LEBON : Non. Juste sur la zone agglomération, si vous permettez, M. le maire, la DRR nous a sollicités, dernièrement, et on a répondu favorablement avec M. DORO. C'est pour étendre la zone agglomération. La zone agglomération se finit, un petit peu, avant la pente canal, là où ils ont arrêté le trottoir dans leur remise à niveau. Je ne sais pas si vous voyez. Et cela va être ramené jusqu'à Bras des Calumets. Donc, vous aurez une fin

d'agglomération Plaine-des-Palmistes et un début d'agglomération Bras des Calumets, sur le même poteau. Après, on va repousser l'agglomération jusqu'au croisement RN3 - CD55, un petit peu plus haut, vers Le Tampon. Cela permettra à la DRR, du coup, de prendre en charge l'aménagement de la voirie des trottoirs. Il y aura une création de trottoirs, surtout sur la partie pente canal, où les enfants attendent le bus, tous les matins, sans trottoir et sans protection. Donc, cela va être fait, dès que l'arrêté sera pris, dans les semaines qui viennent.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **APPROUVE** le projet de convention relative à l'entretien et à l'exploitation de la voirie et de ses équipements en traversée d'agglomération,
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec la Région Réunion,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 15-020424

Convention de portage foncier n° 06 23 08 pour l'acquisition des parcelles AE 248-251-419-619 sises ligne 1000 et rue des Francicéas et appartenant aux Consorts TURPIN

Observations :

M. Frédéric AZOR : Je n'ai pas bien compris la circulation entre les deux zones, les deux traits jaunes. Est-ce qu'on pourrait m'expliquer ?

M. le Maire : En fait, ce sont deux zones différentes. Vous voyez le petit carré jaune ? C'est la maison existante que le service foncier va détruire, après l'achat. On fera un rond-point. Donc, cela va être, pour l'instant, monter et descendre sur une rue « Francicéas ». Et sur la deuxième, la première rue, je crois qu'on va l'aménager jusqu'au lotissement social que la SODEGIS est en train de travailler dessus. Bien sûr, dans l'avenir, on envisage de boucler la rue avec le lotissement « Nelson », en bas ; et la possibilité de faire un bouclage entre « Francicéas » et la rue, je crois qu'elle s'appelle « Robert », je ne l'ai pas en tête. Mais, c'est où il y a le lotissement « Nelson » qui arrive sur une finition du chantier « Nelson ». Mais, il y a la possibilité de boucler, quand on aura la possibilité d'acheter le foncier qui reste pour faire le bouclage. Pour l'instant, on part sur un rond-point et un double sens.

M. Frédéric AZOR : Pour bien comprendre, durée de portage, 5 ans, et différé de paiement, à partir de quand on commence à payer ?

M. le Maire : C'est quand on veut. On n'a pas décidé encore. Peut-être l'année prochaine, ou, peut-être dans un an. Durée de portage, différé de paiement un an.

M. Frédéric AZOR : Durée de portage, c'est quoi ?

M. le Maire : On paiera un crédit 5 ans. C'est cela la durée de portage. Ensuite, ce sera transféré sous le nom de la commune. Comme beaucoup de terrains, par l'EPFR (Établissement Public Foncier de La Réunion) qui porte les terrains de toutes les collectivités.

M. Cédric LEBON : M. le maire, sur cette opération, je précise juste que sur la rue des Francicéas, normalement l'EPFR a un règlement. C'est qu'il passe la main aux collectivités. La rétrocession se fait une fois que le portage est effectif. Cela veut dire qu'on a payé la somme due à l'EPFR. Sur « Francicéas », dans le cadre de l'opération de remise à niveau des voiries communales, il a été acté, avec l'EPFR (Établissement Public Foncier de La Réunion), que la rue Francicéas avec la parcelle AE 619, sera rétrocedée dès le début du portage. Cela veut dire qu'on n'attendra pas la fin du paiement pour avoir la possibilité de remettre à niveau cette rue.

M. le Maire : Cela veut dire qu'on peut commencer les travaux maintenant.

M. Cédric LEBON : Dès le vote du Conseil municipal.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Juste un petit point de détail. On voit où se finit la rue. C'est une espèce d'impasse, en fin de compte, pour le moment. Ou, elle finit en bas, dans l'AE 619. C'est cela ? Mais alors, où commence la rue des Francicéas ? Il y a une espèce de boucle qui ne sera pas entretenue ?

M. le Maire : Non. Il y aura la boucle. Il y aura un échange, bientôt, peut-être dans le prochain Conseil, avec le propriétaire de la petite maison. On traversera directement tout droit, on arrivera sur la rue du stade. Et il y aura une rétrocession entre les deux morceaux de chemin.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : On a comme l'impression qu'il y a un petit tracé qui apparaît. Mais, léger. C'est vous qui l'avez fait ?

M. le Maire : Non. Je n'ai pas la capacité de faire ce travail.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT : Enfin, c'est vous. Ce sont vos services.

M. le Maire : Oui, les services. Mais, logiquement, la rue Francicéas va être toute droite et sortira sur la rue du stade. La petite rue, actuellement sur le côté, il y aura une discussion avec le propriétaire pour une rétrocession à droite et à gauche, tout simplement, qui est, déjà, très avancé.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **INVITE** les membres du conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **APPROUVE** la convention opérationnelle d'acquisition foncière n° 06 23 08 à intervenir entre la Commune de La Plaine des Palmistes et l'Établissement Public Foncier de la Réunion,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention entre l'EPF Réunion et la Commune ainsi que toutes les pièces liées à cette affaire,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 16-020424

Prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction - Attribution

Observations :

M. Frédéric AZOR : J'avais demandé, depuis le début, de savoir quel était le salaire de base, et l'indemnité s'élevait à combien, par mois ?

M. Steven BAMBA : Le salaire de base, c'est celui de la grille de rémunération des directeurs généraux des services, 2 000/10 000 habitants. Et c'est 15 % de l'échelon en cause, sur lequel vous appliquez au maximum.

M. Frédéric AZOR : Oui, j'ai bien compris. Mais, pour notre commune, cela s'élève à combien, exactement ?

M. Steven BAMBA : J'ai répondu à votre question.

M. Frédéric AZOR : M. le DGS, on ne va pas jouer à ce jeu-là. Tout le temps, vous me faites le coup. Je vous demande à combien cela s'élève. C'est votre salaire. Vous le connaissez, vous le savez à combien cela s'élève. Après, on prend 15 %.

M. Steven BAMBA : Il me semble que dans cette enceinte, on ne doit pas parler de situation personnelle. D'ailleurs, je ne devrais pas intervenir vu que cela me concerne personnellement.

M. Frédéric AZOR : Votre salaire, c'est la commune qui vous le donne. Les palmiplains ont le droit de savoir, quand même.

M. le Maire : Si vous avez besoin de savoir les salaires des uns et des autres, vous pouvez aller poser des questions. Cela reste public. On n'est pas obligé de dire dans l'assemblée. Mais, vous allez sur Google, vous regardez combien un directeur gagne, le nombre d'habitants. Vous avez tout ce que vous voulez sur Google. Une petite précision, je pense que vous avez compris que, depuis un an, on n'a pas de directrice financière. On n'a pas voulu, pour l'instant, recruter une directrice financière, qui nous coûtait, environ 100/120 000 € par an. Aujourd'hui, le directeur général fait le job de cette directrice financière ou directeur financier. Donc, il nous fait économiser, aujourd'hui, 120 000 € par an.

M. Steven BAMBA : Si vous me permettez d'être impertinent, c'est beaucoup moins que 100 000 €.

M. le Maire : D'accord. La prime est beaucoup moins que 100 000 €. Dans les calculs, vous allez sur internet, vous allez trouver, vous allez comprendre que, effectivement, cette prime, c'est vraiment beaucoup, beaucoup, beaucoup et beaucoup moins de 100 000 €. Le directeur prend sur lui pour travailler sur les budgets et sur la tenue des comptes. Je précise qu'ils sont bien tenus. On a, quand même, pu avoir les crédits et tous les investissements qui ont pu se faire. Merci, M. le directeur.

M. Frédéric AZOR : Vous n'avez pas répondu à la question. M. BAMBA avait, aussi, émis de vouloir faire économiser la commune, à l'époque, en parlant des véhicules mis à sa disposition. Donc, il avait basculé sur un véhicule électrique. Est-ce que le souhait de vouloir toujours faire économiser la commune, au niveau des finances, est-ce que cela se traduit par une nouvelle indemnité supplémentaire pour lui, ou pas ? Est-ce qu'à l'époque, il a été sincère sur ses propos ?

M. le Maire : Bien sûr. Je répondrai à sa place parce qu'il est mal placé pour répondre. Je l'ai dit, on a dit, dès notre arrivée, il y a un vieux proverbe qui dit « tout travail mérite salaire ». Il y a, aussi, pour certaines personnes, je dirais que « tout salaire mérite travail ». On est dans le cas, aujourd'hui, où, il y a des personnes qui ont des bons salaires qui, peut-être, ne travaillent pas suffisamment. Il y a des personnes qui ont des salaires un peu moindres, mais, qui travaillent beaucoup plus. Ensuite, c'est à l'appréciation des élus et du maire de pouvoir récompenser, en fonction, ces personnes qui font avancer les collectivités. En tant que chef d'entreprise, pour moi, personnellement, j'ai fait une bonne affaire. J'ai fait une très très bonne affaire, en économisant plus de 100 000 €, avec la prime qui sera décidée en fonction des valeurs du travail.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Juste à préciser, la réponse est sous nos yeux puisque la prime de responsabilité à certains cadres d'emplois administratifs de direction est permise, vu le code général des collectivités territoriales, et tous les articles qui s'y réfèrent. Notamment, l'article 20. Si vous piochez sur le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), vous allez avoir la réponse, M. AZOR.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, et **1 contre** (Frédéric AZOR),

- **OCTROIE** la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction à l'agent occupant l'emploi de DGS, dans les conditions décrites ci-dessus ;
- **FIXE** le taux maximum de cette prime à 15 % du traitement soumis à retenue pour pension ;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants ;
- **AUTORISE** l'autorité territoriale ou l'adjoint délégué à signer tout acte y afférent.

--ooOoo--

Affaire 17-020424

Tableau des emplois et des effectifs – Mise à jour

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **MET À JOUR** lesdits postes et modifie ainsi le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité comme proposé ci-dessus,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget,
- **AUTORISE** l'autorité territoriale ou l'adjoint délégué à signer tout acte y afférent.

--ooOoo--
Questions diverses

M. le Maire : Pour M. FAUSTIN, dommage, Mme ARZAL n'est pas présente. Donc, elle ne pourra pas répondre. Vous pouvez, quand même, poser la question.

M. Jean-Yves FAUSTIN : J'aurais aimé, quand même, poser la question pour que nos collègues du Conseil municipal en prennent connaissance. Personne n'est censé ignorer que la commune s'est inscrite dans le projet de Territoire Zéro Chômeur. Ce qui permettrait à nos demandeurs d'emploi de longue durée, de pouvoir espérer d'avoir un emploi, d'avoir un projet de vie. Comme nous le savons tous, le chômage ne fait pas ravage uniquement à l'extérieur de La Plaine-des-Palmistes. Mais, surtout à La Plaine-des-Palmistes, petite commune des hauts, où viennent se greffer pas mal de difficultés qui ne permettent pas forcément à tout un chacun d'avoir facilement accès à l'emploi. Merci M. le maire de nous avoir proposé, d'avoir inscrit la collectivité sur le projet Territoire Zéro Chômeur. Néanmoins, quelques inquiétudes, aujourd'hui, se posent puisque les dossiers sont bouclés. Tout est prêt, les feux sont au vert. Et depuis juin 2023, suite à diverses rencontres des services de la collectivité et du Département, un accord de principe préalable à l'accompagnement du Conseil départemental nous avait été accordé pour, d'une part, nous accompagner administrativement, mais, également, financièrement, sur le volet PST 3, si je ne me trompe pas. Néanmoins, depuis juin 2023, après plusieurs relances, malheureusement, aujourd'hui, le Conseil départemental fait la sourde oreille. Nous n'avons plus de retour des services. Nous n'avons plus de retour de nos élus au Département. En sachant que la présidente déléguée sur l'insertion et la jeunesse, représentant le Conseil départemental, par la personne de Mme Sophie ARZAL, malheureusement, elle n'est pas là pour répondre. Mais, j'aurais, quand même, aimé savoir où en est le dossier et qu'en est-il de la fameuse réponse du Conseil départemental, pour accompagner la collectivité, à lutter contre le chômage ? Merci de votre écoute.

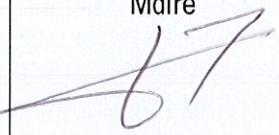
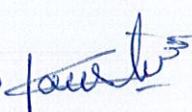
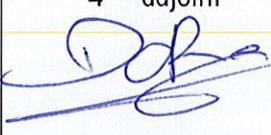
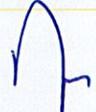
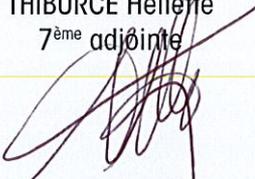
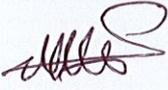
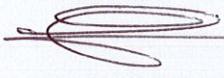
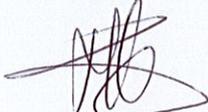
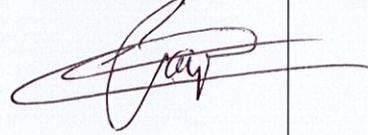
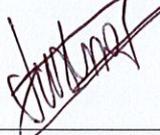
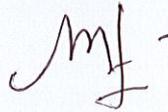
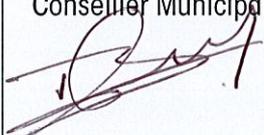
M. le Maire : Merci. Tout en sachant que cela ne coûte pratiquement rien du tout au Département puisque, c'est notre PST social qui est mis en valeur. C'est juste un document pour dire qu'ils acceptent qu'on embauche des gens, qu'on enlève les gens dans la précarité. C'est vraiment dommage. Ce n'est pas pour voir du noir. Mais, on commence à penser, sérieusement, qu'on joue dans la politique politicienne. Et, ce n'est vraiment pas bien pour notre collectivité. Merci beaucoup.

M. Frédéric AZOR : Il y a déjà eu une attribution ? C'est déjà en place, non ?

M. le Maire : Normalement, c'est déjà en place. Mais, il manque un document signé, qui traîne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal du 02 avril 2024 est levée à 19H07.

Secrétaire de séance,

<p>PAYET Johnny Maire</p> 	<p>IGOUE Sabine 1^{ère} adjointe</p> 	<p>FAUSTIN Jean Yves 2^{ème} adjoint</p> 	<p>MAHALATCHIMY Mylène 3^{ème} adjointe</p>
<p>DORO Joan 4^{ème} adjoint</p> 	<p>DALLEAU Gina 5^{ème} adjointe</p> 	<p>DAMOUR Jean Claude 6^{ème} adjoint</p> 	<p>THIBURCE Héliette 7^{ème} adjointe</p> 
<p>Vacant 8^{ème} adjoint</p>	<p>ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale</p> 	<p>AZOR Frédéric Conseiller Municipal</p> 	<p>CLAIN Micheline Conseillère Municipale</p>
<p>BOYER Erick Conseiller Municipal</p>	<p>HOARAU Sabrina Conseillère Municipale</p> 	<p>RIVIERE Alain Conseiller Municipal</p> 	<p>GRONDIN Sandra Conseillère Municipale</p>
<p>CHEVALIER Joseph Luçay Conseiller Municipal</p>	<p>VÉLIA Marie-Lourdes Conseillère Municipale</p> 	<p>PAYET Mickaël Conseiller Municipal</p> 	<p>BAGNY Elisabeth Conseillère Municipale</p>
<p>JUSTINE Victorien Conseiller Municipal</p> 	<p>NALEM Marie Emilie Conseillère Municipale</p> 	<p>ARZAL Sophie Conseillère Municipale</p> 	<p>JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel Conseiller Municipal</p>
<p>MOGALIA Mélissa Conseillère Municipale</p> 	<p>BOYER Yannick Conseiller Municipal</p> 	<p>LEGER Sylvie Conseillère Municipale</p> 	<p>SAINT-LAMBERT Jean-Luc Conseiller Municipal</p>
<p>DELATRE Joëlle Conseillère Municipale</p>	<p>VACHER Jean-Yves Conseiller Municipal</p>		